

Sainte-Thérèse, le 6 octobre 2021

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents pour la propriété située au 679, boul. du Curé-Labelle, lot
1 904 808 à Blainville
V/Réf : 21 5606.PHI

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 16 septembre 2021 concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par la demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 15 février 2010, 10 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr15acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
des Laurentides et de Lanaudière
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
www.environnement.gouv.qc.ca

p.j. (12)

1. Identification

Date de l'inspection : année mois jour	2010 02 15	Heure d'arrivée : 14 h 51	Heure de départ : 16 h 06
Date de rédaction : année mois jour	2010 02 24	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01-03011-03	
Technicien, technicienne : Mélanie Dupuis		Accompagné, accompagnée de :	
No intervention (SAGO) : 300560959 300566280		No document (SAGO) (facultatif): 400	

Motif de l'inspection

Secteur : industriel municipal agricole pesticides hydrique naturel

Type d'inspection : plainte (remplir section Plainte) suivi d'avis d'infraction suivi autorisation
 programme de contrôle suivi d'urgence interne autre (préciser)

But : Réaliser une inspection des lieux confirmant la cessation d'activité de recyclage de VHU, déterminer la date de cessation d'activité et s'il y a eu changement d'usage du site. Vérifier si une étude de caractérisation a été réalisée.

Plainte

No de demande (SAGO) :	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : Centre du sport motorisé R.G inc. (7610-15-01-03011-03) (lot 1 904 808 Cadastre du Québec, 679, boulevard Curé-Labelle, Blainville, J7C 2J5)	Adresse postale (si différente) :
No du lieu (SAGO): X2117600	Type de lieu : Ventes de pièces et d'automobiles, recyclage de VHU et développement domiciliaire
Responsable du lieu :	No intervenant (SAGO) : Y2082610

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Monsieur art.53-54	Co-proprétaire	art.53-54

Pièces annexées

Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	13	058 ; 017 ; 023 ; 037 ; 014 ; 018 ; 021 ; 002 ; 064 ; 065 ; 009 ; 010 ; 073	<input type="checkbox"/> eau		
<input checked="" type="checkbox"/> croquis	1		<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input checked="" type="checkbox"/> carte	1	Orthophoto actuelle	<input type="checkbox"/> flore		
Autres		Factures de disposition des matières dangereuses résiduelles	<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

2. Description de l'inspection

Mise en contexte :

L'entreprise *Recyclage automobile Gravel inc.* localisée au 677 boulevard Curé-Labelle et l'entreprise *Centre du sport motorisé R.G inc* localisé au 679 boulevard Curé-Labelle sont deux entreprises distinctes administrées par les mêmes propriétaires selon le CIDREQ (*Registraire des entreprises du Québec*). *Recyclage automobile Gravel inc.* est spécialisée dans la vente de pièces et d'automobiles usagées alors que l'entreprise *Centre du sport motorisé R.G inc.* est spécialisée dans le démantèlement des VHU (véhicules hors d'usage).

2010-02-15, inspection :

À mon arrivée sur les lieux, je rencontre Monsieur [art.53-54](#) co-proprétaire. Présentation faite, j'informe celui-ci du but de l'inspection. Je procède à l'inspection des lieux accompagné de Monsieur [art.53-54](#)

Centre du sport motorisé R.G inc.

Cette entreprise est spécialisée dans la réparation mécanique et le démantèlement des véhicules hors d'usage.

À leurs arrivées sur les lieux, les VHU sont d'abord décontaminés :

- Les pesées de plomb sur les roues sont déposées dans un contenant de plastique et expédiées au centre de recyclage localisé à Sainte-Sophie.
- L'essence est pompée dans un second réservoir hors-sol bien identifié et est réutilisée par l'entreprise. Le même principe s'applique pour le carburant diesel.
- L'antigel est pompé dans un réservoir localisé à l'intérieur du bâtiment pour être filtré et réutilisé.
- Les batteries sont enlevées et déposées dans une cuve faite d'acier inoxydable pour être récupérées par une entreprise spécialisée.
- Les huiles usées sont pompées dans un réservoir de 250 gallons. Le réservoir est déposé dans un bassin de rétention étanche. L'huile usée est ensuite récupérée par une entreprise spécialisée sur une fréquence pré-établie. Une affiche apposée sur le mur à proximité indique le contenu du réservoir.
- Les filtres à huile sont déposés dans un contenant bien identifié. Ceux-ci sont également récupérés par une entreprise spécialisée.

À l'intérieur du bâtiment où est effectué le démantèlement, le plancher de béton est couvert d'huile et une forte odeur de produits pétroliers y règne. L'huile se déverse dans des drains de plancher raccordés à des séparateurs d'eau / huile avant le rejet dans le réseau municipal ; le séparateur hors-sol de marque *Landa* génère des boues. Ces boues sont dirigées vers un baril pour être ensuite récupérées par une entreprise spécialisée (voir facture de disposition).

La seconde partie du bâtiment est utilisée pour la mécanique automobile générale. On n'y retrouve également une petite chambre de peinture ; filtres présents pour le système de ventilation. Cette chambre de peinture est utilisée occasionnellement pour la peinture de certaines pièces automobiles. Aucun certificat d'autorisation n'est exigé pour encadrer cette activité puisque les activités de l'entreprise avaient débutés avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la qualité de l'environnement le 21 décembre 1972.

Une dalle de béton est présente sur une partie de la cours arrière (voir croquis joint en annexe) : sur cette dalle de béton j'observe plusieurs conteneurs pour la récupération des pièces métalliques automobiles. Un petit abri (3 côtés) y est également présent et sert à l'entreposage de certaines pièces automobiles usagées. Un drain de plancher à l'intérieur de l'abri est raccordé au séparateur d'eau/huile localisé à l'intérieur du bâtiment principale. Au dire de Monsieur [art.53-54](#) la dalle de béton aurait été construite avec une légère pente afin d'assurer que tout les eaux huileuses soient dirigées dans ce drain. Sur la surface de béton, enneigée lors de l'inspection, il y a présence d'eau contaminée par les produits pétroliers et à quelques endroits de la matière absorbante a été épandue.

Plusieurs barils vides sont présents sur le site à proximité du bâtiment.

La seconde partie de la cours arrière n'est pas bétonnée et les VHU décontaminés y sont entreposés. Je dénombre un total de 34 véhicules décontaminés et entreposés sur le site.

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Canon Power shot A580. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière

3. Conclusion

Les points vérifiés lors de l'inspection sont conformes à la loi et aux règlements en vigueur.

Date de l'inspection : 2010-02-15

No dossier : 7610-15-01-03011-03

4. Recommandations

Classer le dossier.

Rédigé par : Mélanie Dupuis

Secteur : industriel/ agricole

Signature :

Date : 2010-03-01

5. Vérification

Approuvé par :

JEAN-MARIE JR DION

Secteur :

Signature :

Date : 2010/03/05

Commentaires du vérificateur : D'ACCORD.

6. Photos et croquis

Lieu :

photo 1: Inspection, 2010-02-15, 054. JPG

Description: Bâtiment de Centre de sport motorisé R.G inc. (# civique 679)

Démantèlement des véhicules

Mécanique automobile



photo 2: Inspection, 2010-02-15, 037. JPG

Description: Intérieur du garage de mécanique automobile générale



photo 3: Inspection, 2010-02-15, 023. JPG

Description: Intérieur du garage utilisé pour la décontamination des véhicules hors d'usage. La surface du sol est souillée d'huile. La flèche indique le drain raccordé au séparateur d'eau/huile.



photo 4: Inspection, 2010-02-15, 017. JPG

Description: Séparateur d'eau/huile.

Second séparateur avant rejet à l'égout

Premier séparateur

Réservoir d'huile usée de gallons déposé dans un bassin de rétention étanche

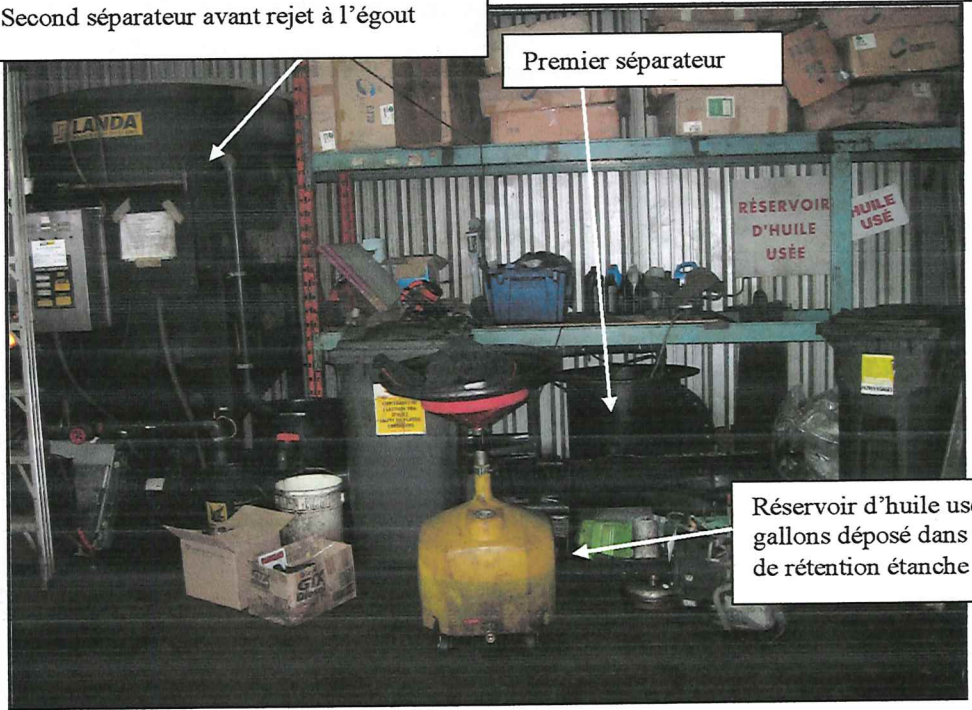


photo 5: Inspection, 2010-02-15, 018. JPG

Description: Réservoir d'huiles usées de 250 gallons

Bassin étanche

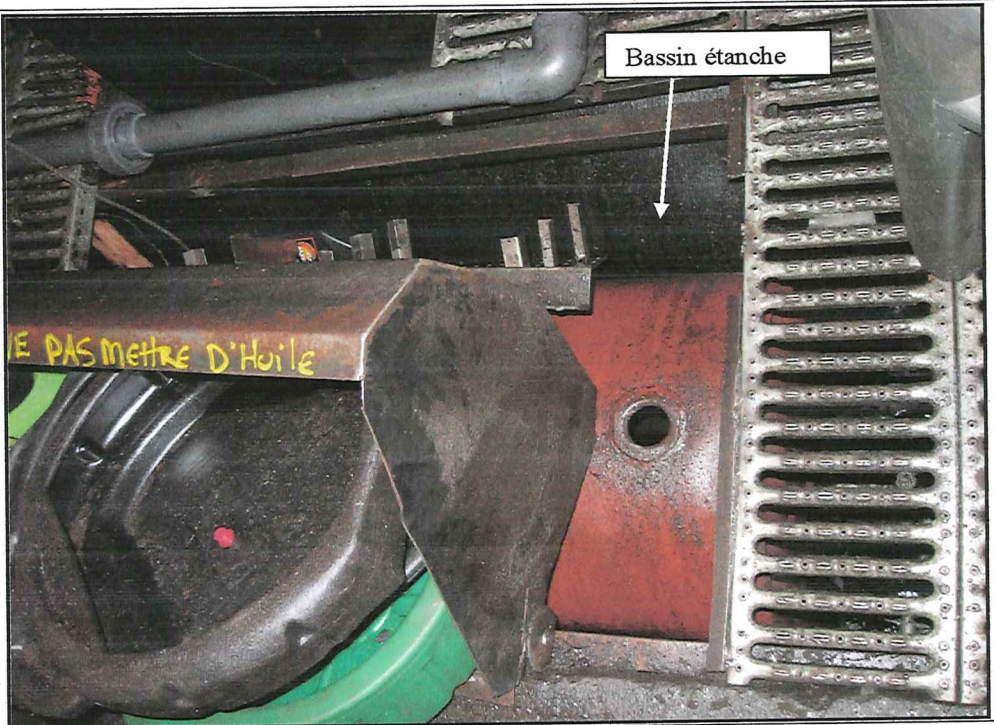


photo 6: Inspection, 2010-02-15, 014. JPG

Description: Séparateur d'eau/huile. La flèche indique l'accumulation de boue à disposer.



photo 7: Inspection, 2010-02-15, 021. JPG

Description: Entreposages des contenants de plastique vide d'huile.



photo 8: Inspection, 2010-02-15, 025. JPG

Description: Entreposage de l'anti-gel et des batteries

Anti-gel

Cuve avec fond en acier inoxydable



photo 9: Inspection, 2010-02-15, 065. JPG

Description: Abri 3 côtés pour l'entreposage de certaines pièces usagées localisé à proximité du bâtiment.

Abri

Dalle de béton

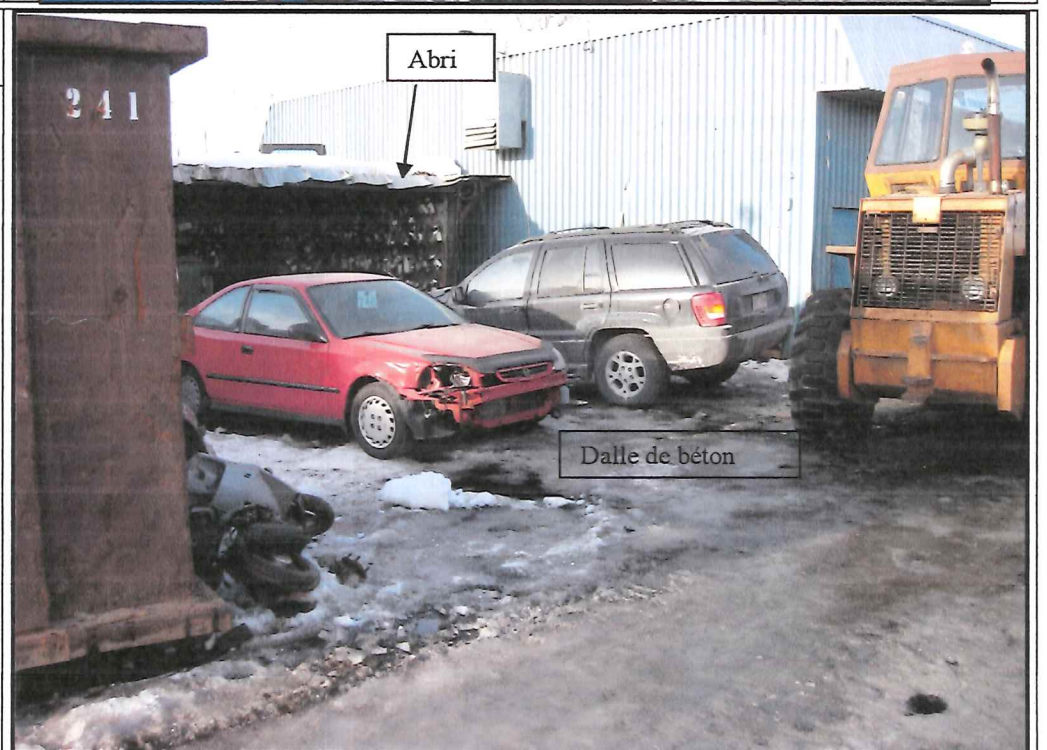


photo 10: Inspection, 2010-02-15, 064. JPG

Description: idem photo précédente. Les barils à proximité du bâtiment sont vides.



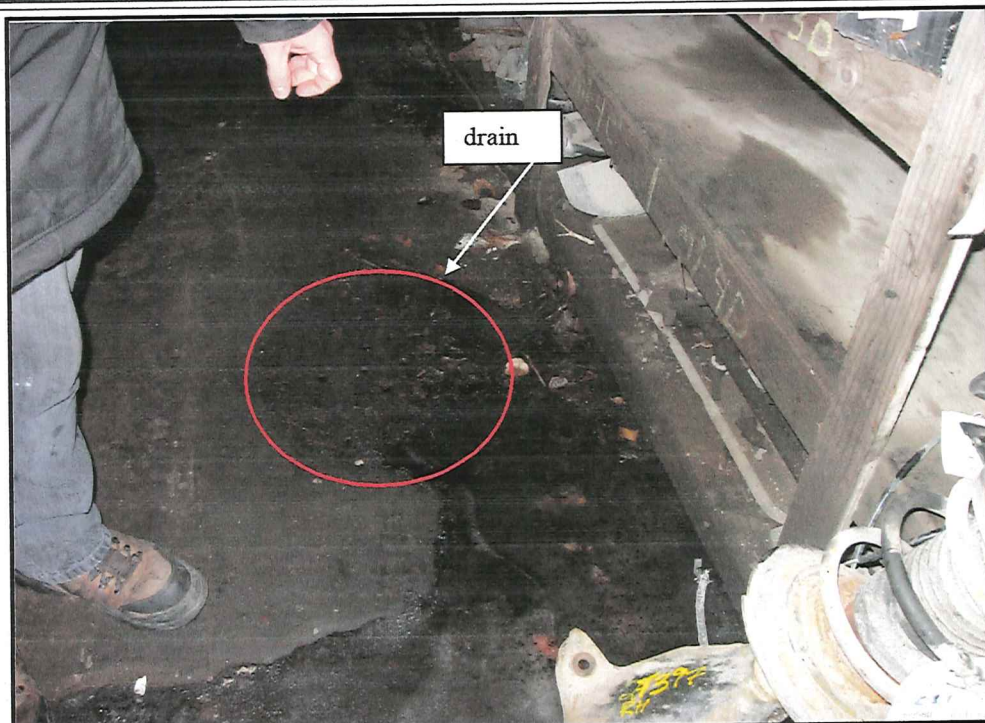
photo 11: Inspection, 2010-02-15, 010. JPG

Description: Eaux présente sur la dalle de béton et contaminées par les produits pétroliers.



photo 12 : Inspection, 2010-02-15, 009. JPG

Description: Drain assurant la récupération des eaux huileuses sur la dalle de béton extérieur. Ce drain est raccordé au séparateur d'eau / huile.



Date de l'inspection : 2010-02-15

No dossier : 7610-15-01-03011-03

photo 13: Inspection, 2010-02-15, 073. JPG

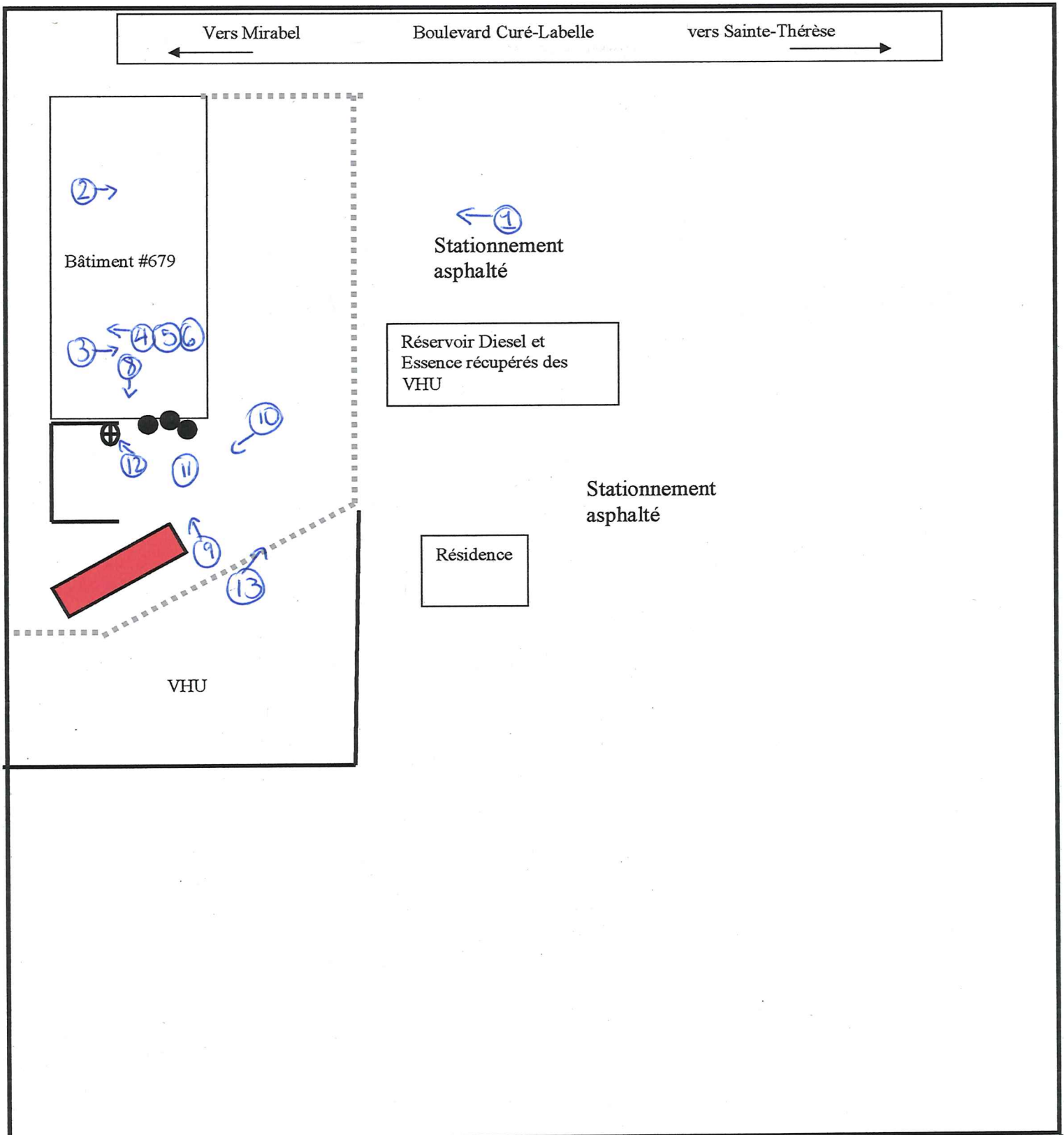
Description: Cours d'entreposage des VHU



Photos prises par : Mélanie Dupuis

Date : 2010-02-15

CROQUIS



Croquis dessiné par : Mélanie Dupuis

SIGNATURE : 

DATE DE LA RÉALISATION : 2010-02-23 03-01

VILLE : Blainville

NOTE : Croquis pas à l'échelle



Barils vides



Secteur des conteneurs



Drain raccordé au séparateur d'eau/huile



Limite approximative dalle de béton

Lot 1 904 808
Centre du sport motorisé R.G inc.
lieu X2117600
Gesdoc : 7610-15-01-03011-03

